



conflit avec une agence au sujet d'une gestion d'un appartement

Par **yvonne dejardin**, le **30/09/2009** à **15:39**

bonjour,
j'ai confié la gestion de la location d'un appartement à une agence immobilière en lui demandant l'assurance garantie des loyers impayés, comme les autres biens mais la remplaçante à l'époque de la rédaction du bail n'en a pas tenu compte et en plus une erreur de date d'effet du bail 01/08/2008 au lieu de 01/08/2007 s'est glissée; actuellement le locataire est parti sans laisser d'adresse et nous doit 10 mensualités sans que cette agence ait vraiment bougé ai je un recours auprès du tribunal merci de me tenir au courant
yvonne déjardin

Par **FREMUR**, le **30/09/2009** à **16:17**

Bonjour

Sous réserve de disposer d'éléments écrits relatifs aux instructions et consignes données à l'agence pour effectuer cette location vous pourriez engager une action mettant en cause sa responsabilité. Avez vous signé un mandat de gestion ? était il assorti de consignes claires et précises ?

CORDIALEMENT

Par **yvonne dejardin**, le **30/09/2009** à **20:19**

bonsoir, nous avons signé un mandat de gestion
merci de votre réponse

Par **FREMUR**, le **30/09/2009** à **21:06**

Bonjour

La responsabilité de l'Agence pourrait bien être engagée surtout si le mandat de gestion est un tant soit peu précis.

Compte tenu des sommes en jeu (10 mois de loyer), je vous invite à consulter un avocat, il y a sans doute matière à poursuivre l'agence devant les tribunaux.

cordialement